Élections nationales des représentants du personnel de la CPN et des CPR

Le 19 mars votez Force Ouvrière

Il est grand temps de dresser le bilan et de donner un coup d'arrêt à la casse de notre Statut.

La liste est longue des coups portés par la CPN contre nos acquis :

* **Commissions Paritaires Locales et Régionales**. La volonté affirmée de la CPN (CFDT, UNSA, patronat et Tutelle) de démanteler le Statut. La CPN, telle qu'elle est composée depuis 60 ans, restreint les prérogatives des représentants du personnel locaux. Dans ses décisions, la CPN définit systématiquement des plafonds, des interdictions, des durées maximales… **Il s'agit ainsi d'empêcher les représentants du personnel locaux d'obtenir de nouveaux acquis ou de maintenir les anciens.**

* **Le salaire**. Aucune augmentation du point depuis deux ans et demi.

* **Privatisation-externalisation**. Des milliers d'agents publics chassés vers le privé :

  ➔ En 2010, le vote unanime de la CFDT et de l'UNSA exclut du statut les agents des ports, aéroports et Palais des Congrès (SIC).

  ➔ Privatisation sauvage et massive du réseau des écoles (ESC, EGC, ESCEM, HEC, ESCP, Europe…). Les personnels et leurs savoir-faire sont livrés au privé. On brade notre outil de travail à France Business School, Champagne School of management…

* **Nouvelle classification** de 2008. Son adoption n'a été possible que parce que la CFDT a voté pour.

* **Rupture conventionnelle** (cessation d'activité d'un commun accord) taillée sur mesure pour les suppressions d'emploi à moindre coût. L'indemnité de rupture est limitée à la moitié de celle d'un licenciement pour suppression d'emploi.

* **Nouveau mode de calcul du 13ème mois, allocation d'ancienneté, mobilité…**

Un bilan calamiteux : Á chaque étape, CFDT et UNSA, ensemble ou séparément, ont permis par leurs votes l'adoption de toutes ces mesures. Sans la complicité de ces deux syndicats avec la Tutelle et CCI France, ces mesures n'auraient jamais pu voir le jour. Pour illustration, la Cour des Comptes a épinglé en son temps l'ACFCI en raison des 780 000 € versés à la CFDT et l'UNSA de 2008 à 2010.

Leur responsabilité est immense.
il est temps d'inverser la tendance
il est grand temps qu'un syndicat indépendant siège en CPN

En effet, il est grand temps qu'un syndicat indépendant siège en CPN. Un syndicat qui soit indépendant de l'État, de CCI France et des Directions locales. Les conséquences de la réforme ne font que commencer. Les élections du 19 mars vont permettre de désigner les représentants du personnel **pour 4 ans**. Si la CFDT et l'UNSA restent vos seuls représentants **ils auront 4 ans pour terminer ce qu'ils ont commencé** à savoir le démantèlement du statut, la remise en cause de tous nos acquis.

C'est pour cela que nous vous appelons à voter FO le 19 mars.

Il est vital pour notre avenir qu'une voix indépendante siège en CPN afin de représenter les agents, défendre nos acquis et non pour accompagner CCI France et la Tutelle dans la mise en place de cette contre réforme. Notre rôle c'est "*la défense des intérêts matériels et moraux des agents".* **Et rien d'autre !**

Maintien de tous nos acquis.

Réintégration des agents exclus du Statut.

Non à la privatisation-externalisation de nos écoles.

Titularisation des contractuels CDD et CDI.

AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES ! Revalorisation du point de 6%.

Pour sauvegarder notre outil de travail Votez pour des représentants indépendants.

Le 19 mars
VOTEZ FORCE OUVRIÈRE

Le samedi 5 janvier 2013

✂ ----------

Bulletin d'adhésion 2013 à retourner à Syndicat National
FO-CCI 2 rue Adolphe Julien 75001 PARIS ou focci.bn@gmail.com

Je soussigné.....désire adhérer à Force Ouvrière CCI.
Vous pouvez me contacter au :....., au mail @ :.....
ou à l'adresse postale :.....